



CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-GENIS-LES-OLLIÈRES

SEANCE DU 17 SEPTEMBRE 2026

Délibération n° 2026.66

OBJET : Approbation des PV des séances précédentes**MEMBRES PRÉSENTS :**

Paulette BERNABEU, Valérie BILLEQUIN, Stéphane CAGNY, Anne CALENDRAS, Lyliane CHARPENTIER, Pierre CICCUI, Didier CRETENET, Bérengère DETOEUF, Joffrey DUPOIZAT, Marion FAURE, Ghislain HECK, Nathalie JOIE, Elise MICHALLET, Céline NERIEUX, Thierry PASQUIER, Leopold PASTOR, Hector PENIN, Joëlle ROCHE, François SAVIGNY, Carole SCHIEPAN, Agnès VERPILLAT

MEMBRES ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Céline CUCUMEL	pouvoir donné à	Didier CRETENET
Philippe GONNAND	pouvoir donné à	Joffrey DUPOIZAT
Christophe MARAUX	pouvoir donné à	Pierre CICCUI
Elodie JUNIQUE	pouvoir donné à	Marion FAURE
Arnaud ROY	pouvoir donné à	Agnès VERPILLAT
Cyrielle TABOUILLOT GRANGE	pouvoir donné à	Hector PENIN

MEMBRES ABSENTS : Stéphane ANTHOARD, Vincent BOUDE**SECRETAIRES DE SEANCE, désigné au titre de l'article L.2125.15 du CGCT :** Lyliane CHARPENTIER**Le Conseil Municipal,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2121-15 du CGCT,

CONSIDÉRANT comme le rappelle Joffrey DUPOIZAT, Maire, qu'il est obligatoire d'établir à chaque séance du Conseil Municipal un procès-verbal afin de rendre public les échanges de chaque séance de l'assemblée délibérante; que l'approbation du procès-verbal intervient lors de la séance suivante par les membres présents lors de la séance précédente; que ces derniers sont invités à faire savoir s'ils ont des observations à formuler sur le procès-verbal avant son adoption définitive; qu'il convient dans ce cadre de soumettre pour adoption définitive le procès-verbal de la séance du 4 juin 2026 et de la séance du 5 juin 2026.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du jeudi 4 juin 2026.
- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du vendredi 5 juin 2026.

Résultat du vote : UNANIMITÉ sans abstention

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre les membres présents.

Extrait certifié conforme.

Certifiée exécutoire dès sa publication compte tenu de sa transmission au Représentant de l'État le 21/09/2026

Saint-Genis-les-Ollières, le 17 septembre 2026.

Le Maire,
Joffrey DUPOIZAT



Le secrétaire de séance,
Lyliane CHARPENTIER

